



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 8386

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation du RER B dans les gares de Drancy et du Blanc-Mesnil. En effet, cette ligne est affectée par de nombreux dysfonctionnements. Aux problèmes de ponctualité viennent s'ajouter des problèmes d'informations des voyageurs. Parfois, les voyageurs restent plusieurs minutes sans bénéficier d'indications. Or, dans ces cas de situations difficiles, les usagers ont besoin d'en recevoir. Cette situation est préjudiciable à la qualité du service rendu à la population utilisant la ligne B du RER. Ces défauts de fonctionnement n'incitent pas les usagers à utiliser ce moyen de transport pour réaliser leurs déplacements. Prendre des mesures en faveur du développement durable passe aussi par le développement d'un service de transport public. Elle souhaite que des solutions soient envisagées pour améliorer la qualité de ce service, notamment en matière d'informations et de ponctualité. Elle veut que ce travail soit réalisé en concertation avec les usagers de cette ligne.

Texte de la réponse

La ligne du RER B, exploitée conjointement par la SNCF et la RATP a connu une progression continue de son trafic depuis plusieurs années. Les insuffisances de la ligne sont identifiées, de nombreuses mesures sont déjà mises en oeuvre pour en améliorer la qualité d'exploitation. Des actions sont notamment lancées pour améliorer la régularité du service. Elles portent sur la mise en oeuvre de mesures d'organisation, les installations fixes et le matériel roulant. Parallèlement, d'autres actions sont engagées pour l'amélioration de la sûreté dans les gares et dans les trains ainsi que la rénovation des gares. A la fin de l'année 2002, des améliorations significatives ont été apportées aux dessertes de pointe de soirée par l'engagement de trains supplémentaires en flanc de pointe. Ces actions seront poursuivies et des investissements destinés à rendre les installations fixes plus robustes sont réalisés. La rénovation du matériel roulant sera engagée ; elle portera sur l'ensemble du parc. Le programme de rénovation des gares sera poursuivi et un souci tout particulier sera apporté à l'amélioration de l'information, celle-ci constituant un des critères qui permettent d'envisager une certification de la ligne d'ici à la fin de l'année 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8386

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 avril 2003

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4745

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2986